

Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
03 décembre 2025

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 54 / Pouvoirs : 16 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Antonio COBOS, André DALLER, Jean-Marc CHAPUIS, Dominique DUPONT, Agnès AUBERT, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRÉ, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCOO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Yves-Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET).

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, François MARQUET, Philippe BALIZET, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Jean-François ARMBRUSTER, Francis CHENOT, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Jean-Claude ALEXANDRE, Claude LEFELS, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Florence ZITO, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Dominique BAILLEUX, Jacques MERRA, Olivier BAYLE, Jean-Louis LEXTREY.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.

François MARQUET a donné pouvoir à Gérard TARDY.

Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRÉ.

Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.

Claude LEFELS a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.

Florence ZITO a donné pouvoir à Marcel JOBARD.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Isabelle CHAPUILLIOT a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/25/96 – OBJET : EAU POTABLE – VOTE DES TARIFS 2026

Considérant la volonté d'harmonisation des tarifs enclenchée en 2019 pour 6 ans,

Considérant que la convergence tarifaire a été réalisée en 2025 en régie comme en secteur de Délégation de Service Public,

Vu les nouvelles directives de l'Agence de l'Eau applicables pour l'ensemble des services de distribution d'eau potable, qui sont présentées au point 3,

Vu les conclusions du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable présentées le 13 novembre 2025, et les travaux de priorités 1 du Programme Pluriannuel d'Investissement qui doivent s'étaler sur une période de 6 à 10 ans et qui concernent le remplacement des canalisations et ouvrages les plus vétustes et les maillages des différents secteurs de distribution de la Communauté de Communes,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation Eau Potable du 13 novembre 2025 et la présentation des conclusions du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable en Conférence des maires le 25 novembre 2025,

Vu l'approbation du schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable par le conseil communautaire du 9 décembre 2025,

Il est proposé :

- D'augmenter la part fixe (forfait abonnement) de 10 € sur le périmètre de la régie pour l'ensemble du parc de compteurs et de répercuter le pourcentage d'augmentation correspondant, soit 22 %, sur le périmètre DSP ;
- De lisser sur 6 ans l'augmentation de la part variable du prix de l'eau (0,62 €/m³) qui a été calculée dans le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable avec les hypothèses suivantes :
 - ✓ Montant des travaux de priorités 1 : 32 M€,
 - ✓ Taux moyen de subventions attendues : 30 % de subventions,
 - ✓ Taux d'emprunt : 4 %,
 - ✓ Assiette de consommation totale : 1 850 000 m³

L'augmentation de la part variable proposée est de 0,10 €/m³ sur les 2 périmètres pour l'ensemble des abonnés (domestiques et industriels).

- D'harmoniser la part variable entre le prix au m³ d'un abonné et d'un industriel sur une période de 6 ans, soit une augmentation de 0,05 € supplémentaire en 2026 sur le tarif industriel et sur celui de la piscine intercommunale.

Les recettes supplémentaires attendues permettront d'autofinancer les études de Maîtrise d'œuvre qui sont prévues sur l'année 2026 et qui ne sont pas comprises dans le programme de travaux du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

1- En Régie, Les tarifs 2026 sont les suivants :

	Tarifs 2026 €HT
DISTRIBUTION DE L'EAU	
Consommation eau en € HT/m³	1,88 €
Tarifs Piscine intercommunale en €HT/m³	1,65 €
Tarifs industriels catégorie 1 en €HT/m³	1,65 €
Tarifs industriels catégorie 2 en €HT/m³	1,65 €
Abonnement base compteur calibre 15mm	56,05 €
ORGANISMES PUBLICS (AGENCE DE L'EAU)	
Redevance prélèvement de la Ressource en eau en € HT/m³	0,067 €
Redevance sur la consommation en eau potable en € HT/m³	0,390 €
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable en € HT/m³	0,035 €
TOTAL HT USAGERS Prix au m³ Hors abonnement	2,37 €
TOTAL PRIX USAGERS Prix au m³ avec abonnement (sur la base d'une consommation de 120 m³)	2,84 €

Remarque : les redevances pour le compte de l'Agence de l'Eau ont été évaluées sur la base des données connues en 2025. Les montants sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année 2026.

Pour la part fixe :

FORFAIT ABONNEMENT par type de compteur	Ensemble des communes en régie	
Calibre 15	56.05 €	PARTICULIERS
Calibre 20	59.34 €	
Calibre 30	66.93 €	
Calibre 40	100.40 €	INDUSTRIELS
Calibre 50	150.72 €	
Calibre 60	195.59 €	
Calibre 80	197.45 €	
Calibre 100	243.68 €	

2- En DSP, les tarifs 2026 sont les suivants :

	Hautes Côtes (1)	Sud Dijonnais (2)	Premeaux- Prissey	Arcenant	Secteur de Vosne (3)	Plaine de Nuits (4)
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Part Communauté de Communes						
Consommation eau en € HT/m³	0,693 €	0,693 €	0,693 €	0,693 €	0,693 €	0,693 €
Tarifs industriels catégorie 1 en € HT/m³	0,71 €	0,71 €	0,71 €	0,71 €	0,71 €	0,71 €
Tarifs industriels catégorie 2 en € HT/m³	0,71 €	0,71 €	0,71 €	0,71 €	0,71 €	0,71 €
Abonnement base compteur calibre 15mm	19,99 €	19,99 €	19,99 €	19,99 €	19,99 €	19,99 €
ORGANISMES PUBLICS (AGENCE DE L'EAU)						
Redevance prélèvement de la Ressource en eau en € HT/m³	0,106 €	0,106 €	0,106 €	0,106 €	0,106 €	0,106 €
Redevance sur la consommation en eau potable en € HT/m³	0,390 €	0,390 €	0,390 €	0,390 €	0,390 €	0,390 €
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable en € HT/m³	0,035 €	0,035 €	0,035 €	0,035 €	0,035 €	0,035 €
TOTAL HT USAGERS Prix au m³ hors abonnement	1,22 €	1,22 €	1,22 €	1,22 €	1,22 €	1,22 €
TOTAL HT USAGERS Prix au m³ avec abonnement (sur la base d'une consommation de 120m³)	1,39 €	1,39 €	1,39 €	1,39 €	1,39 €	1,39 €

- (1) Communes Hautes-Côtes : Chaux, Fussey, Magny-les-Villers, Marey-lès-Fussey, Meuilley
(2) Communes Sud Dijonnais : Barges, Broindon, Corcelles-lès-Cîteaux, Epernay-sous-Gevrey, Noiron-sous-Gevrey, Saint-Bernard, Saint Nicolas-les-Cîteaux, Saint-Philibert, Saulon-la-Chapelle, Saulon-la-rue, Savouges, Villebichot
(3) Communes Secteur de Vosne : Flagey-Echézeaux, Gilly-les-Cîteaux, Vosne-Romanée, Vougeot
(4) Communes Plaine de Nuits : Agencourt, Argilly, Boncourt-le-bois, Comblanchien, Corgoloin, Gerland, Quincey, Villy-le-moutier.

Remarque : les redevances pour le compte de l'agence de l'eau ont été évaluées sur la base des données connues en 2025.

3- Les nouvelles redevances Agence de l'Eau

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'Agence de l'Eau a modifié le type de redevances qui apparaissent sur les factures d'eau et d'assainissement.

La redevance pollution et modernisation des réseaux de collecte ont été remplacées par la redevance sur la consommation qui est votée par l'Agence de l'Eau et est publiée au Journal Officiel.

La redevance performance des réseaux d'eau potable est calculée annuellement par l'Agence de l'Eau. Pour 2026, elle est égale à 0,06 €/m³ x coefficient de modulation (compris entre 0,2 et 1), soit 0.035 €/m³.

La redevance prélèvement est maintenue à l'identique et dépend des volumes prélevés et communiqués à l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix Pour et 1 Abstention :

- **FIXE** les tarifs communautaires de l'eau potable comme présentés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

